



PROCÈS-VERBAL N° 41

Réunion du :	29 MARS 2022 au MANS
Président de la CR :	Mickaël HERRIAU
Présents :	Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Patrick PIOUS, Patrick VAUCEL
Excusés :	Jean-Luc MARSOLLIER, Grégoire SORIN, C.T.R., Vincent GARNIER, C.T.D.
Assiste :	Nathalie PERROTEL, assistante administrative

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – Saison 2021/2022

- Modification au calendrier

Mail de ERNEE FOOTBALL (500511) du 25.03.2022 sollicitant le report de la rencontre : GJ ST JULIEN DIVATTE / ERNEE FOOTBALL du 26.03.2022 et comptant pour le Championnat U 18 R2 – Groupe A en raison d'absences au sein de son effectif pour maladie et portes ouvertes d'établissements scolaires, et ce avec l'accord de GJ ST JULIEN DIVATTE.

La Commission :

- donne son accord à titre exceptionnel à ce report et fixe définitivement la rencontre au SAMEDI 30 AVRIL 2022 à 15 H
- amende le club ERNEE FOOTBALL de 25 € conformément à l'Annexe 5, Article 15 des Règlements des Championnats régionaux jeunes masculins.

3. PREPARATION DE LA SAISON 2022/2023

Rappel des dates

- 2 mai = date limite de transmission des formulaires d'inscription aux clubs par messagerie officielle
- 9 mai = date limite de rappel vers les clubs inscrits en championnat régional la saison en cours, et non-inscrits pour la saison 2022/2023
- 16 mai = date limite de dépôt de candidature du club à la Ligue via un formulaire
- 15 juin = date limite de notification de l'acceptation ou du refus de candidature
- 25 juillet = les groupes de la 1^{ère} phase sont constitués et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction

Organisation – Communication

- **11 avril 2022** = diffusion du communiqué à l'ensemble des clubs libres sur leur messagerie officielle via Notifoot
- **29 AVRIL ou 2 mai 2022** au plus tard = envoi des dossiers de candidature à l'ensemble des clubs libres sur leur messagerie officielle via Notifoot + mise en ligne sur le site de la Ligue
- **9 mai 2022** : demander à chaque District les équipes pouvant accéder au Championnat U 14 R2
- **19 mai 2022** : examen des dossiers de candidatures

La Commission prend connaissance des différents documents :

- Modifications apportées à quelques points dans le formulaire de candidature

4. COUPE DES PAYS DE LA LOIRE U 15

En l'absence de réserves, la Commission valide les résultats des 8èmes de Finale du 19 mars 2022, et procède au tirage au sort du tableau final :

Sont qualifiés pour les ¼ de Finale : AIZENAY La France – ANGERS VAILLANTE – CARQUEFOU USJA – CHOLET SO – LA ROCHE VENDEE – LE MANS FC – LE POIRE SUR VIE VF – ST NAZAIRE AF

1/4 DE FINALE – Samedi 30 AVRIL 2022

- | | | |
|------------------------|---|------------------|
| 1. LA ROCHE VF | / | LE MANS FC |
| 2. CHOLET SO | / | ST NAZAIRE AF |
| 3. CARQUEFOU USJA | / | AIZENAY France |
| 4. LE POIRE SUR VIE VF | / | ANGERS VAILLANTE |

1/2 FINALES – Samedi 21 MAI 2022

- | | | |
|----------------------|---|-------------------|
| 1. Vainqueur match 1 | / | Vainqueur match 2 |
| 2. Vainqueur match 3 | / | Vainqueur match 4 |

FINALE : SAMEDI 11 JUIN 2022

5. COUPES DES PAYS DE LA LOIRE – INITIATIVES U 17 et U 19

Le tirage au sort du tableau final des Coupes PDL – Initiatives U 17 et U 19 est effectué par Cris, entraîneur du Mans FC et ancien défenseur international brésilien de l'Olympique Lyonnais, et M. VALEE, Directeur d'Initiatives, au siège de la société INITIATIVES au MANS, en présence des clubs qualifiés.

➤ Coupe PDL – Initiatives U 17

En l'absence de réserves, la Commission valide les résultats des 8èmes de Finale du 19 février 2022.

Sont qualifiés pour les ¼ de Finale : BEUCOUZE SC – CARQUEFOU USJA – CHALLANS FC – LAVAL STADE MAYENNE FC – NANTES LA MELLINET – POUZAUGES PBFC – REZE FC – TRELAZE FE

1/4 DE FINALE – Samedi 30 AVRIL 2022

- | | | |
|--------------------|---|--------------------|
| 1. LAVAL STADE MFC | / | CARQUEFOU USJA |
| 2. REZE FC | / | TRELAZE FC |
| 3. POUZAUGES PBFC | / | NANTES LA MELLINET |
| 4. BEUCOUZE SC | / | CHALLANS FC |

1/2 FINALES – Samedi 21 MAI 2022

- Vainqueur match 1 / Vainqueur match 2
- Vainqueur match 3 / Vainqueur match 4

FINALE : SAMEDI 11 JUIN 2022

➤ Coupe PDL – Initiatives U 19

En l'absence de réserves, la Commission valide les résultats des 8èmes de Finale du 19 février 2022.

Sont qualifiés pour les ¼ de Finale : BEAUPREAU CHAPELLE – LA ROCHE VENDEE – LE MANS FC – LE MANS VILLARET AS – LE POIRE SUR VIE VF – SABLE FC – SAUTRON AS – ST NAZAIRE AF

1/4 DE FINALE – Samedi 30 AVRIL 2022

- | | | |
|------------------------|---|---------------------|
| 1. LE MANS FC | / | ST NAZAIRE AF |
| 2. LE MANS VILLARET AS | / | LA ROCHE VF |
| 3. SAUTRON AS | / | SABLE FC |
| 4. BEAUPREAU CHAP. FC | / | LE POIRE SUR VIE VF |

1/2 FINALES – Samedi 21 MAI 2022

- Vainqueur match 1 / Vainqueur match 2
- Vainqueur match 3 / Vainqueur match 4

FINALE : SAMEDI 11 JUIN 2022

6. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

- Proposition modification Article 5.2 § 6 des Règlements des Coupes PDL-INITIATIVES U 17 et U 19 : le niveau retenu des équipes sera celui de l'équipe à la date des tirages (accessions des équipes district en 2^{ème} phase).

- Proposition modification Article 18 – Priorité 4 : Championnat prioritaire sur Coupe

- Proposition modification Article 15.1 : fixer à la même heure et le même jour les rencontres des championnats U 16 R1 et U 18 R1 pour les équipes concernées par une accession en Championnat National U 17 ou U 19.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion sur la création d'une Coupe PDL pour les U 14 R et U 16 R sous le même format que la Coupe U15 PDL.
- 1ers échanges sur le calendrier 2022-2023

8. PROCHAINE REUNION

JEUDI 19 MAI 2022 à 9 heures 30 – ST SEBASTIEN SUR LOIRE – CRT

- Examen des candidatures pour les championnats régionaux jeunes

Le Président de la C.R.,
M. HERRIAU

Le Secrétaire de séance,
N. PERROTEL